

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS**  
**AFFICHES A LA PORTE DE LA MAIRIE DE NOISY-LE-ROI**  
**LE 28 MARS 2018, EN APPLICATION DES ARTICLES**  
**L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Présents (21) :**

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Odile BOULANGER, Christophe VAN DER WERF, Roch DOSSOU, Marc de BRAQUILANGES, Gwénaëlle de CIBEINS, Cyrille FREMINET, Dominique VIANDIER, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Sylvie CHEDRAWI.

**Absents représentés (3) :**

Marie Hélène HUCHET, représentée par Delphine FOURCADE  
Véronique CLARKE DE DROMANTIN, représentée par Cyrille FREMINET  
Auréliе LOGEAI, représentée par Guy TURQUET de BEAUREGARD

**Absents excusés (5) :**

Aliénor VIEILLE - Francis ZAPALOWICZ - Catherine DOTTARELLI - Erwan TOULLEC - Géraldine LEGER

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES.

**DECISIONS DU MAIRE**

**INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

1°) **APPROUVE** le compte administratif du budget Assainissement de la ville afférant à l'exercice 2017 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	154 453,49 €	177 732,25 €
Dépenses	150 852,79 €	100 166,73 €
Résultat brut de clôture 2016	+ 3 600,70 €	+ 77 565,52 €
Résultat 2015 reporté	+ 88 430,24 €	+ 100 341,70 €
Résultat de clôture	+92 030,94	+ 177 907,22 €

2) **ARRETE** les résultats de clôture à 177 907,22 € en investissement et 92 030,94 € en fonctionnement.

3) **REPORTE** le résultat de clôture en investissement, soit 177 907,22 € au compte 001 de la section d'investissement et le résultat de clôture de fonctionnement, soit 92 030,94 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT  
EXERCICE 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) APPROUVE le Compte de gestion du budget annexe Assainissement pour 2017 dressé par le Receveur municipal dont les écritures sont conformes au Compte administratif du budget annexe Assainissement de la commune pour le même exercice ;
- 2) DIT que ce compte de gestion du budget annexe Assainissement n'appelle ni observations ni réserves.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - EXERCICE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions : G. TURQUET de BEAUREGARD - A. LOGEIS - D.VIANDIER - S. CHEDRAWI)

ADOpte par chapitres et opérations le budget primitif communal de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	2 659 583,00	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	3 988 124,00	013	Atténuation de charges	35 500,00
014	Atténuation de produits	524 269,00	70	Produits des services	1 033 558,00
65	Charges de gestion courante	811 291,00	73	Impôts et taxes	6 095 751,00
66	Charges financières	49 807,00	74	Dotations et participations	1 406 991,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	75	Autres produits gestion courante	120 565,00
042	Opération d'ordre	440 000,00	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invnt	231 291,00	042	Opération d'ordre	15 000,00
		<b>8 707 365,00</b>			<b>8 707 365,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	30 000,00	10	Dotations et fonds propres	155 701,00
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000,00	13	Subventions d'investissement	22 500,00
020	Dépenses imprévues	430 000,00	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	15 000,00	040	Opération d'ordre	440 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	Opération 101 - Batiment	584 500,00	16	Emprunts et dettes assimilées	53 584,00
	Opération 102 - Espaces verts	75 000,00	024	Cessions	7 637 555,00
	Opération 103 - Informatique	61 600,00	021	Virement de la section de fonctt	231 291,00
	Opération 105 - Voirie	452 200,00			
	Opération 108 - Cimetière	25 000,00			
	Opération 112 - Eclairage public	50 000,00			
	Opération 114 - Pôle Petite enfance	2 124 540,00			
	Opération 116 - Vidéo Protection	30 000,00			
	Opération 117 - Place Quintinie	30 000,00			
	Opération 511 - Communication	5 000,00			
	Opération 512 - Petite enfance	10 000,00			
	Opération 513 - Scolaire	5 000,00			
	Opération 801 - Vaucheron	1 830 000,00			
21	Immobilisations corporelles	30 000,00			
		<b>6 147 840,00</b>			<b>8 540 631,00</b>
		<b>14 855 205,00</b>			<b>17 247 996,00</b>

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

ADOpte par chapitres et opérations le budget primitif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
011	Charges à caractère général	10 000,00	002	Résultat reporté	52 030,94
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	153 781,00
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	38 000,00	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	132 000,00	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	466,00
023	Virement à la section d'invtt	74 496,94	042	Opération d'ordre	8 219,00
		<b>254 496,94</b>			<b>254 496,94</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	177 907,22
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
13	Subventions d'investissement repa	-	13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	71 436,00	1068	Affectation résultat	-
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	132 000,00
040	Opération d'ordre	8 219,00	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	43 334,00
	Opé 201 - Travaux divers sur réseau	213 267,76	024	Cessions	-
	RAR 2017	134 815,40	021	Virement à la section de fonctt	74 496,94
		<b>427 738,16</b>			<b>427 738,16</b>
		<b>682 235,10</b>			<b>682 235,10</b>

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2018**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**FIXE** comme suit les taux d'imposition des taxes suivantes pour 2018 :

	Taux 2018	Taux 2017	Variation
Taxe d'Habitation	12,39 %	12,39 %	0,00 %
Taxe Foncière Bâti	13,95 %	13,95 %	0,00 %
Taxe Foncière Non Bâti	63,64 %	63,64 %	0,00 %

DIT que la recette correspondante est inscrite au budget communal, article 73111.

**SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. POUR L'ANNEE 2018**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité des suffrages exprimés (2 contres : D. VIANDIER - S. CHEDRAWI ; 2 abstentions : G. TURQUET de BEAUREGARD - A. LOGEAIS)

1) DECIDE d'attribuer pour l'année 2018 les subventions d'un montant de 84 051 € pour les associations et de 383 825 € pour le CCAS.

2) PRECISE qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MME de CIBEINS et MM CORDIER pour le Comité de Jumelage de Noisy-le-Roi/Bailly
- M. TIMSIT pour l'association Rythme et danse

2) DIT que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2018 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657362 (C.C.A.S.) et 6574 (associations).

#### INDEMNITE D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (**4 contres** : G. TURQUET de BEAUREGARD - A. LOGEAIS - D. VIANDIER - S. CHEDRAWI ; **7 abstentions** : G. de CIBIENS - C. MOLINSKI - N. CORDIER - M.J. BEAUSSIER - C. FREMINET - V. CLARKE de DROMANTIN - C. VAN DER WERF)

- 1) DECIDE de solliciter le concours du comptable public pour assurer des prestations d'assistance et de conseil,
- 2) ACCORDE à titre personnel à Madame Joëlle RAMIR, Inspectrice divisionnaire, l'indemnité de conseil au taux de 50% pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la ville de Noisy-le-Roi,
- 3) PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Joëlle RAMIR, Inspectrice divisionnaire, pour toute la durée du mandat,
- 4) DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 (charge à caractère général), article 6225 (indemnités aux comptables et aux régisseurs), fonction 022 (administration générale de l'État) du budget communal.

#### MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES - SAISINE DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE (DASEN)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale la dérogation prévue par le décret du 27 juin 2017 permettant un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune, dès lors qu'au moins un conseil d'école y est favorable.

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES - MULTI-ACCUEILS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement des crèches multi-accueil ;

**DIT** que les dispositions modifiées entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

**PRECISE** que les modifications seront portées à la connaissance des usagers des structures petite enfance de la commune.

#### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX - LOT 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer le marché relatif à la réalisation des prestations annuelles de nettoyage des locaux communaux (lot 1) avec la société attributaire ARC EN CIEL, sise ZA du Plateau, 29 rue du Marché Rollay 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, pour un montant forfaitaire annuel de 124 709.42 € HT soit 149 651.31 € TTC la première année.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de ce marché.

**PRÉCISE** que ce marché est conclu pour une période initiale de 12 mois avec possibilité de reconduction expresse par période de 1 an, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 3 ans.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

#### LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PUBLICS DE LA COMMUNE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour la passation d'un marché d'appel d'offres ouvert au vu du programme d'entretien des espaces verts publics de la Commune, comprenant les lots suivants :

Lot 1 : prestations de tonte et fauche des pelouses

Lot 2 : prestations de taille de haies et massifs d'arbustes

Lot 3 : prestations d'entretien et de plantation du patrimoine arboré

**DIT** que l'estimation prévisionnelle annuelle des prestations au titre de ces marchés se décompose comme suit :

**Lot 1 : prestations de tonte et fauche des pelouses :**

Poste 1 : entretien annuel à prix global et forfaitaire : 40 810 € H.T la première année ;  
Poste 2 : prestations supplémentaires, sur bon de commande, conformément à l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :  
sans minimum / maximum 15 000 € H.T.

**Lot 2 : prestations de taille de haies et massifs d'arbustes :**

Poste 1 : entretien annuel à prix global et forfaitaire : 23 000 € H.T la première année ;  
Poste 2 : prestations supplémentaires, sur bon de commande, conformément à l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :  
sans minimum / maximum 14 000 € H.T.

**Lot 3 : prestations d'entretien et de plantation du patrimoine arboré :**

Le marché est à bons de commande. Les prestations d'entretien et de plantations d'arbres sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :  
sans minimum / maximum 20 000 € H.T.

**DIT** que le(s) marché(s) seront conclu(s) pour une période initiale d'un an reconductible(s) expressément chaque année, pour une durée globale maximale de quatre ans.

**AUTORISE** le Maire à signer le ou les marchés qui résulteront de la consultation ainsi que toutes pièces utiles pour leur exécution.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

**OUVERTURE DU SERVICE COMMUN DE LA VILLE DE VERSAILLES ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE À LA VILLE DE NOISY-LE-ROI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Noisy-le-Roi au service commun en matière de systèmes d'information et numérique et la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Noisy-le-Roi, ainsi que son avenant financier 2018 ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.

**RELANCE DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ – SEY 78**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à faire connaître au SEY 78 la volonté de la ville de Noisy le Roi de s'inscrire à nouveau dans la démarche d'achat commun d'électricité et à engager la commune dans la procédure conduite par le Syndicat d'Énergie des Yvelines pour la relance du marché de fourniture d'électricité et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune de Noisy-le-Roi sera partie prenante.

**S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Noisy-le-Roi est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

**PRÉCISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, M. VAQUIERI n'a pas pris part au vote de cette délibération.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ COORDONNE - SEY 78**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

**DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune de Noisy-le-Roi sera partie prenante.

**S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Noisy-le-Roi est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

**PRÉCISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, M. VAQUIERI n'a pas pris part au vote de cette délibération.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au titre de l'exercice budgétaire en cours.

**A NOISY-LE-ROI, 28 mars 2018**

**Le Maire,**

**Marc TOURELLE**